



# Acte d'engagement bières et limonades 2020 - 2021



## Entre l'adhérent :

NOM & Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. Domicile : ..... Tél. Portable : ..... E-mail : .....

## Qui s'engage pour 1 an à :

- Acheter un minimum de 12 bouteilles de bières ou limonade pour l'année, soit une moyenne d'une bouteille par mois.
- Régler par chèques à l'ordre de **SCEA La Rose d'Argent** ou en espèces directement au producteur
- Trouver un remplaçant en cas de vacances ou de désistement exceptionnel

**Coordinateur** : Laurent TREMOUILLES – [nautil33@numericable.fr](mailto:nautil33@numericable.fr)

## Et le producteur :

**Nicolas HEBERT - Brasserie de Saint Léon**  
**48 boulevard de Verdun - 33670 CREON**  
[brasserie.leon33@gmail.com](mailto:brasserie.leon33@gmail.com)

## Qui s'engage à :

- > Effectuer les livraisons selon le rythme convenu : le 1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois,
- > Echanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits,
- > Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production,
- > Livrer une commande composée par l'adhérent dans son engagement

Lieu de livraison : préau de la mairie de Floirac.

Jour et heure : le premier mercredi du mois de 18H30 à 19h45.

## **ORGANISATION commande et TARIFS unitaires TTC**

Les produits sont présentés et les tarifs sont communiqués dans un document PDF joint à cet engagement. Certaines bières « de saison » sont disponibles à certaines périodes de l'année et peuvent faire l'objet d'opération promotionnelle. A chaque livraison, un bon de commande individuel est rempli par l'adhérent pour la livraison suivante, accompagné obligatoirement du règlement (chèque ou espèce).

Le présent acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'Association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la durée du présent contrat.

Fait à Floirac, le 10 avril 2020

*L'Adhérent :*

*Le Producteur :*